## Charte de bonne conduite au sein des bâtiments scolaires et périscolaires de la commune de Pleugueneuc

Chers parents,

À la rentrée de septembre 2015, une charte de bonne conduite au sein des bâtiments scolaires et périscolaires avait été mise en place, en concertation avec la municipalité, parents, enseignants et personnel communal, et avait pour objectifs :

- d'assurer une cohérence entre les temps d'accueil au sein du groupe scolaire : école, temps périscolaires, cantine, garderie et accueil de loisirs
- de permettre l'apprentissage de la vie en collectivité, de la solidarité et de l'autonomie.

Il nous paraît opportun de redistribuer ce document et d'en informer les plus jeunes élèves.

Nous comptons sur l'investissement de chacun pour contribuer à la réussite de ce projet commun : <u>« Mieux vivre ensemble »</u> à l'école « Les Jours heureux » de Pleugueneuc, et vous demandons de prendre connaissance de ce document avec votre enfant et de l'aider à respecter ces règles.

Droits de l'enfant	Devoirs de l'enfant		es de vie si je respecte mes devoirs	Les sanctions en cas d'infraction aux règles de vie
Être respecté	Respecter les autres	Je dois:	Je ne dois pas:  insulter, avoir des propos blessants, mentir, cracher, menacer, intimider ou harceler, être violent physiquement, porter atteinte à la pudeur, fouiller dans les casiers et cartables des autres, dans le bureau ou l'armoire des adultes, voler, abîmer volontairement les affaires des autres, ou le matériel des enseignants et des animateurs	Selon la gravité et les circonstances, je devrais :  • expliquer la situation et présenter des excuses, • m'écarter du groupe pour retrouver mon calme, • faire une action de réparation : ramasser les papiers de la cour, nettoyer la cantine ou la salle qui a été salie, réparer ou remplacer les objets abîmés ou cassés, • relire, apprendre et/ou copier le règlement,  Mes parents :
Être en sécurité	Prendre en compte mon environnement et les personnes qui y vivent	Je dois:  • prévenir un adulte responsable s'il y a une situation de danger pour moi et/ou mes camarades (bagarre, enfant blessé, matériel détérioré)  • rejoindre rapidement le groupe avant de commencer une nouvelle activité	<ul> <li>Je ne dois pas:</li> <li>apporter des objets dangereux et de valeur,</li> <li>provoquer une bagarre, et/ou blesser quelqu'un,</li> <li>lancer des objets vers les autres: billes, ballon vers la tête, bâtons</li> <li>courir et sauter dans les couloirs,</li> </ul>	<ul> <li>recevront un message au 1er avertissement (issu du pointage de 3 mauvaises actions relevées par les adultes travaillant à l'école),</li> <li>seront invités à venir échanger avec les adultes concernés à la mairie au 2ème avertissement (suite au 1er avertissement reçu et au pointage d'une nouvelle mauvaise action),</li> </ul>

Charte de bonne conduite au sein des bâtiments scolaires et périscolaires de la commune de Pleugueneuc

Charte de bonne conduite au sein des patiments scolaires et periscolaires de la commune de Pleugueneuc					
Être en sécurité		être à l'écoute des autres	bousculer, crier, siffler ou chanter à tue-tête dans les espaces collectifs	Au 3 <sup>ème</sup> avertissement, et selon la gravité des faits, une exclusion temporaire des temps périscolaires pourra être prononcée sur décision de Monsieur le	
Vivre dans un environnement propre et agréable	Je dois <u>garder</u> <u>propres tous les</u> <u>lieux de vie</u> : cantine, salles, fenêtres, couloirs, préau, cour et mobiliers (chaises, meubles, tables,)	respecter le repas préparé, l'assiette de mes voisins, et partager équitablement,     ranger cartables et manteaux à leur place,     prendre soin de mes vêtements et de mon hygiène,     prendre soin des affaires qui me sont confiées,     garder les toilettes propres et signaler quand il manque du papier,	jouer avec les couverts ou la nourriture, la jeter ou la gaspiller,     me déplacer dans le réfectoire sans l'autorisation d'un adulte,     crier pour appeler un camarade sur une autre table à la cantine,     jeter mes détritus à terre,     cracher par terre,     écrire sur les tables, les meubles ou les murs,     manger des bonbons ou chewing-gum. Ces derniers sont strictement interdits.     salir volontairement les lieux de vie,		

K
---

## Coupon-réponse à découper et à remettre obligatoirement auprès de l'enseignante pour le lundi 08 janvier 2024

Je (Nous), soussigne	é(e)(s),		
	ıl(e) (légaux) de l'enfant) à aider mon (notre) enfant à respecter les rèç	**	, déclare (déclarons) avoir pris connaissance et m'(nous)
Date :	Signature des parents ou tuteurs	légaux de l'enfant :	Signature de l'enfant :

Charte de bonne conduite au sein des bâtiments scolaires et périscolaires de la commune de Pleugueneuc